# ORDRE DU JOUR du CM du 25 JUILLET 2013 à 19 h 00

# Présents:

Maire et adjoints : Anita BOISHARDY, Serge PASQUALINI, Mireille BILLARD, Gilles GUSMERINI.

<u>Conseillers</u>: Evelyne CALZAMIGLIA, Guy CHARVET, Marie Louise PATAT, Annie PIELLARD, Sébastien POULENARD.

Secrétaire de séance : Evelyne CALZAMIGLIA.

<u>Absents</u>: Pierre MOIROUD Stéphane ARALDI, Frédéric CHASSARD, Emmanuel CLOCHER (procuration à Anita BOISHARDY). Départ de Serge PASQUALINI à 20 h 00 qui donne procuration à Mireille BILLARD.

Approbation du dernier compte-rendu.

# 1. RAPPORT DES COMMISSIONS : Commission voirie du 20 juillet 2013

- **1.1** Suite à la réunion de la commission, le conseil prévoit la réalisation de points à temps sur diverses portions de la voirie communale : Vers les Boirouds, Praz Riond, des 4 chemins jusqu'aux Rozels et puis en direction des Ménards.
- **1.2** Le conseil valide les travaux de curage de fossés pour l'année 2013 prévus en dépenses de fonctionnement.
- **1.3** Le conseil prend connaissance du devis de l'entreprises VTM Couturier des travaux à réaliser sur Challières.
- **1.4** Le conseil mandate Guy Charvet pour demander à Eiffage le coût d'un enrobé au finisher des 4 Chemins jusqu'à l'entrée de Rozels, ainsi qu'un devis pour la route de Challières.

### 2. AMENAGEMENT ET SECURISATION DE LA RD

**2-1** Lors des études préliminaires réalisées par le cabinet SNA PRIM, le montant des travaux de l'aménagement et de la sécurisation de la RD avait été estimé à 300 000 € et le contrat de maitrise d'œuvre avec le cabinet EPODE a été signé sur cette base estimative. Compte tenu de l'évolution des travaux, le cabinet souhaite réévaluer sa prestation et propose un avenant au contrat de maîtrise d'œuvre : le montant du contrat a été élaboré en fonction du budget estimé pour la réalisation des travaux, soit : 5.82% de 300 000 €.

Le conseil attend les résultats de l'appel d'offre au mois d'août pour connaître le montant des travaux et réévaluer éventuellement le montant des honoraires.

**2-2** Le conseil est informé de la nécessité d'obtenir un plan de récolement du ruisseau par un passage caméra. Ce plan sera réalisé par la SCAVI le 31 juillet au matin et permettra éventuellement de curer le ruisseau pour permettre à l'eau de s'écouler sur la fontaine du rondpoint.

# 3. AIRE DE JEUX POUR ADOLESCENTS

Le conseil est informé de l'état d'avancement des travaux :

- Déplacement de la clôture et installation portail : entreprise MULTIVERT, coût de l'opération :
  2 320.24 € TTC.
- <u>Plateforme</u> : Les travaux, effectués par l'entreprise VTM Couturier, sont achevés : coût de l'opération : 21 462.46 € TTC.
- <u>Drainage et accès</u> : VTM Couturier : 1 829.88 €. Mise en place d'un caniveau pour récupération des eaux de pluie ainsi que l'accès au terrain en enrobés.
- <u>Aire de jeux</u> : La société devrait démarrer les travaux d'installation le lundi 29 juillet prochain. Coût de l'installation : 39 468 € TTC.

Les travaux réalisés s'élèvent à 65 080.00 €. Le ré-engazonnement sera à prévoir. (Estimation prévisionnelle : 67 115.00 €)

### 4. FINANCES COMMUNALES

Serge PASQUALINI, Adjoint aux Finances propose de demander une ligne de trésorerie qui pourra éventuellement servir de préfinancement des subventions sur les investissements à venir. Le Crédit Agricole des Savoie, Agence Entreprises a répondu favorablement à la demande de la commune. Les termes de leur proposition sont les suivantes : le montant de l'engagement

est de 150 000 € et pour une durée de 12 mois (index de référence : Euribor 3 mois, marge sur index 2.40 %). Après en avoir délibéré, Le conseil municipal accepte cette ligne de trésorerie et autorise le Maire à signer le contrat et tous documents nécessaires à la mise en place de la ligne de trésorerie.

Départ de Serge PASQUALINI pour raisons familiales.

# 5. IMPLANTATION DES CONTAINERS SEMI ENTERRES

Le conseil est invité à une réunion de travail avec Hervé Pichon le vendredi 2 août à 8 h en Mairie afin de décider de l'implantation des containeurs.

#### 6. CIMETIERE

Gilles GUSMERINI présente le devis de l'entreprise BORNET RICARD pour la réfection des murs du cimetière et rappelle au conseil un autre devis datant de 2012. Au vu du montant et de la nature des travaux à envisager notamment le dégarnissage et la reprise des joints des couvertines, le conseil réfléchit et demande à voir d'autres devis.

### 7. **FORET**

Les travaux 2013 de nettoyage des chemins initialement prévus ne seront pas réalisés car les recettes de ventes de chablis ne permettront pas de compenser le montant des dépenses.

## 8. BULLETIN MUNICIPAL

Une prochaine réunion est fixée au lundi 2 septembre 2013 à 19 h 00 pour commencer la réalisation des articles du prochain bulletin.

# 9. QUESTIONS DIVERSES

### **9.1** Ressources humaines :

Le conseil autorise le Maire à signer le contrat d'accompagnement dans l'emploi pour une durée de 1 an d'un nouvel agent d'entretien et ATSEM recrutée suite à l'indisponibilité de l'agent technique pour cause de maladie.

- Renouvellement du contrat de l'agent chargé du poste de secrétaire de mairie :

Le Maire rappelle au conseil le contrat de travail de l'agent chargé du secrétariat de mairie, un CDD (2 fois 3 ans depuis le 02 septembre 2007) soit 6 années. Etabli en application des dispositions de l'article 3-3 (1° à 5°) de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, après six ans de CDD, les contrats sont reconduits obligatoirement en CDI. Le conseil, après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer un contrat pour une durée indéterminée avec l'intéressée et la charge d'établir toutes les démarches nécessaires au renouvellement du contrat.

# 9.2 Eglise:

Le conseil réfléchit à la réparation des vitraux de l'église qui ne sont plus étanches.

### 9.3 Urbanisme:

Le maire informe le conseil que sur demande du service instructeur de la DDT, l'architecte conseil a été sollicité et a donné un avis négatif sur un permis de construire à Challières pour une maison en bois avec un toit à 14 pans. Le permis a été refusé.

**9.4** Le marché relatif à la préparation des repas du restaurant scolaire a été reconduit au niveau intercommunal avec la société Restalliance pour une année. Prix du repas enfant : 3.19 € HT

**Prochain conseil**: le jeudi 19 septembre 2013.